



NUMÉRO 1710-1159

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dûment convoquée et tenue le 23 octobre 2017 à 19h09, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Jacques,	M. Christian Roy,
M. Éric Lessard,	Mme Roxane Nadeau.

Sont absents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault	Mme Mélanie Roy
------------------	-----------------

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Sophie Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1710-1159-2

À cette cause, il est proposé par madame Roxane et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Date de la séance de décembre

1710-1159-3

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour l'année 2017, soit modifié de façon à ce que la séance ordinaire du mois de décembre soit tenue lundi le 11 décembre 2017 à 19h00 plutôt que lundi le 4 décembre 2017 à 19h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Autorisation de signature Visa Desjardins

1710-1159-4

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu de retirer le nom de Madame Isabelle Jodoin en tant que Sig-Mag-Cau pour le compte de la carte Visa Desjardins de la Municipalité et remplacer celle-ci par le nom de Madame Sophie Fortier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Protection du banc des légendes

Il y a discussion sur la façon dont sera protégé le banc des légendes pour la saison hivernale.

6. Social des fêtes

Le social des fêtes aura lieu le 1^{er} ou le 2 décembre prochain dans un restaurant. L'endroit reste à confirmer selon les disponibilités de l'établissement.

7. Embauche d'un nouvel employé au déneigement

1710-1159-7

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Roy et résolu que madame Sandra Remnitz soit engagée à titre de conductrice du camion chasse-neige de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour la saison 2017-2018. La directrice générale et le maire sont autorisés à signer le contrat d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Embauche de monsieur Jean-Luc Cliche saisons hivernales 2017-2020

1710-1159-8

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Jacques et résolu que suite aux discussions des clauses du contrat de monsieur Jean-Luc Cliche, chauffeur de camion chasse-neige, la directrice générale et le maire peuvent procéder à la signature du contrat pour les saisons hivernales 2017 à 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Plantation groupement forestier

Il est discuté de l'affaissement situé entre le 110 et le 112 rang des Érables. Les démarches sont entamées auprès du Groupement forestier et nous sommes dans l'attente de leurs recommandations.

10. Signalisation rang St-Bruno

Il a été mentionné que certaines pancartes étaient désuètes dans le rang St-Bruno. Le directeur des travaux publics fera une tournée de la municipalité, afin de répertorier les pancartes qui doivent être changées.

11. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

12. Levée de la séance

1710-1159-12

À 20h10, il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Sophie Fortier, secrétaire-trésorière